ANNONCES LÉGALES

AVIS

Enquêtes publiques

PREFECTURE DE L'ISÈRE

Direction Départementale de la Protection des Populations
Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de création, d'exploitation d'une installation de nettoyage et de décontamination de surface de pièces de haute technologie
COMMUNE DE SEYSSINET-PARISET
présentée par la société UPSGI ULTRAPROPRETE
Siège social : 12 rue Paul Valérien Perrin - ZI de la Tuilerie - 38170 SEYSSINET-PARISET

Par **arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2019-09-13 du 24 septembre 2019** une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 17 jours, est prescrite :

du 21 octobre 2019 à 8h30 au 6 novembre 2019 à 17h30

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'incidence environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

• **en mairie de SEYSSINET-PARISET** sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;

• **sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.**

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

• **sur le registre d'enquête** mis à la disposition du public en mairie de SEYSSINET-PARISET;

• **par courriel** à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au 6 novembre 2019 à 17h30 ;

• **par voie postale** à la mairie de SEYSSINET-PARISET, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr). Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr)

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Georges CANDELIER, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de SEYSSINET-PARISET, aux jours et heures suivants :

- jeudi 24 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- mercredi 6 novembre 2019 de 14h30 à 17h30

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

• **Monsieur André DIMITRIJEVIC** de la société UPSGI ULTRAPROPRETE, tél. 04-76-21-22-96 ;

• **Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations** (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP - Service installations classées, à la mairie de SEYSSINET-PARISET et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

170847100

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN DE JALIONAS

Avis d'enquête publique portant sur le transfert de voies et équipements annexes dans le domaine public communal de Saint-Romain-de-Jalionas lotissement Les Pensées

Il sera procédé dans la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS à une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes du lotissement " Les Pensées ". Le dossier d'enquête comprenant .

-La nomenclature des voies et des équipements annexes dont le transfert à la commune est envisagé ,

-Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie ;

-Un plan de situation

-Un état parcellaire sera déposé à la mairie de SAINT ROMAIN DE JALIONAS,

pendant 15 jours du 23 octobre 2019 à 8 h 30 au 07 novembre 2019 à 18 h 00 inclus.

Monsieur Bernard GIACOMELLI est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire

la présente enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de SAINT ROMAIN DE JALIONAS :

-Le lundi 28 octobre 2019 de Il h à 13 h

-Le jeudi 7 novembre 2019 de 16 h à 18 h

Les observations du public formulées par écrit peuvent être adressées au commissaire-enquêteur en mairie de Saint Romain de Jalionas, 52 rue du stade, 38460 ST ROMAIN DE JALIONAS, avant la date de clôture de l'enquête, c'est-à-dire avant le jeudi 7 novembre 2019 à 18 h 00 ou adressées sur la messagerie électronique suivante.

contact@mairiestromaindejalionas.fr

Les observations peuvent être également couchées par les intéressés dans le registre d'enquête prévu à cet effet, lequel sera préalablement côté et paraphé par le commissaire-enquêteur. A l'expiration de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées. Le conseil municipal de la commune de Saint Romain de Jalionas délibérera sur le projet après clôture de l'enquête publique.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à M. Thierry BEKHIT, Maire ou M. Aurélien COIFFET, DST ou Mme Pascale KUHRI, DGS.

171236700

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES

Avis au public

Enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal n° 2019-226 du 23 septembre 2019, Mme le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, M. Hervé GIRARD, ingénieur retraité en qualité environnementale des bâtiments, a été désigné, comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête publique se déroulera en mairie du lundi 21 octobre 2019 au vendredi 22 novembre 2019 inclus.

Le dossier complet est consultable, sous format papier, en mairie aux jours et horaires suivants (hors jours fériés) :

- Du lundi 21 octobre au 03 novembre 2019 :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h à 17 h
mercredi de 8 h à 12 h
- Du 4 novembre au 22 novembre 2019 :
lundi de 13 h à 19 h
mardi, jeudi, vendredi de 13 h à 17 h
mercredi de 8 h à 17 h.

Le dossier est également consultable, sous format numérique, pendant toute la durée de l'enquête publique :
sur le site internet de la commune :
www.saint-nazaire-les-eymes.fr
(rubrique : mairie/urbanisme/révision PLU) sur un poste informatique installé à l'accueil de la mairie et mis à disposition du public en mairie aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

M. Hervé GIRARD, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie, lors de ses permanences, pour recevoir toutes observations aux jours et horaires suivants :

- lundi 21 octobre 2019 de 14 h à 17 h,
- mercredi 6 novembre 2019 de 11 h à 14 h
- samedi 16 novembre 2019 de 9 h à 12 h,
- lundi 18 novembre 2019 de 17 h à 19 h
- jeudi 21 novembre 2019 de 15 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur le projet de révision du PLU pourront être consignées sur le registre de l'enquête publique déposé en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public ci-dessus mentionnés. Elles peuvent également être adressées :

par écrit au commissaire enquêteur selon les modalités indiquées suivantes :

par courrier à l'adresse suivante : Mairie - 385 chemin du Village 38330 SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES - en indiquant l'objet " Enquête publique - Révision du PLU" et " A l'attention de M. le Commissaire enquêteur ".

ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante : commissaire enqueteur.sne@orange.fr en indiquant dans l'objet " Enquête publique - Révision du PLU" et " A l'attention de M. le Commissaire enquêteur " par voie orale auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Conformément à l'article R 123-13 du Code de l'environnement, les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences seront consultables à la mairie de Saint-Nazaire-les-Eymes et sur son site internet : www.saint-nazaire-les-eymes.fr (rubrique: mairie/urbanisme/révision PLU).

Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (Dauphiné Libéré et Affiches de Grenoble) et affiché sur le panneau d'affichage municipal situé à l'extérieur de la mairie, sur l'ensemble des panneaux d'information existants répartis sur le territoire communal ainsi que sur le site internet de la commune.

171255800

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE

Avis d'enquête publique
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

ARTICLE 1

Par arrêté n° 15-2019 du 23 septembre 2019, Madame le Maire de la commune de SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Martin-de-la-Cluze.

L'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire a pour objectif de :

- conforter la dynamique démographique pour soutenir les équipements et services communaux, notamment l'école et les commerces, et maintenir une vie de village en évitant de devenir une commune dortoir ;
- maintenir un équilibre intergénérationnel sur la commune pour renforcer la vie de village ;
- affirmer la commune comme porte d'entrée du Trièves ;
- recentrer l'urbanisation autour du village et de La Salle dans le respect des orientations du SCoT de la région urbaine de Grenoble ;
- garantir une urbanisation minimale dans les différents hameaux et villages de la commune au regard de l'histoire communale, dans le respect de la loi montagne et des orientations du SCoT de la région urbaine de Grenoble ;
- limiter l'étalement urbain et l'éparpillement des constructions limitrophe en optimisant l'utilisation du foncier déjà existant (rénovation/réhabilitation et foncier non bâti), dans le respect des lois nationales et du SCoT de la région urbaine de Grenoble, afin notamment de préserver les terres agricoles ;
- maîtriser le développement urbain dans le respect des caractéristiques paysagères, environnementales et architecturales (habitat traditionnel, fermes…) en favorisant notamment le changement de destination et la protection des bâtiments patrimoniaux ;
- préserver la qualité paysagère du plateau agricole de la commune et des différents versants communaux en forte co-visibilité avec le Vercors et le Trièves ;
- améliorer les liaisons en favorisant les liaisons douces entre les différents villages et hameaux communaux ;
- renforcer les capacités de stationnement sur les différents secteurs urbains de la commune, et notamment au niveau du village et de La Salle,
- renforcer les liens entre les différentes parties du territoire communal entre la vallée du Drac et la vallée de La Gresse ;
- préserver les terres agricoles, source d'activité économique en limitant la consommation de celles-ci ;
- développer l'activité touristique notamment par la mise en valeur du patrimoine naturel (futur accès possible à la réserve naturelle régionale des Isles du Drac) et la valorisation de chemins de découverte du patrimoine communal ;
- favoriser le développement des énergies renouvelables et des réseaux d'énergies ;
- favoriser le développement économique et la création d'emplois de proximité (co-working, télétravail…) pour éviter que la commune soit exclusivement résidentielle,
- valoriser le terrain communal de la Coynelle dans une vocation économique dans le respect des orientations du SCoT de la région urbaine de Grenoble ;
- protéger la trame bleue et la ressource en eau en préservant les zones humides en lien avec les orientations du SRCE et du SDAGE ;
- protéger les populations en intégrant les risques naturels et industriels dans le PLU.

ARTICLE 2

Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Martin-de-la-Cluze.

Le plan local d'urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public.

Le plan local d'urbanisme sera exécutoire dès lors qu'il aura été publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3

M. Michel RICHARD a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 4

Il sera procédé du 21 octobre 2019 à 9h au 21 novembre 2019 à 19h inclus, à une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme sur l'ensemble de la commune de SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE, pour une durée de 32 jours sous la responsabilité de Madame le Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

ARTICLE 5

Le dossier sera consultable sur le site internet de la commune : http://mairie.smdlc.free.fr/

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie à l'adresse suivante : Place Emile Gilioli 38650 Saint Martin de la Cluze.

ARTICLE 6

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie sise Place Emile Gilioli 38650 Saint Martin de la Cluze et seront accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles) : lundi, mardi, vendredi de 10h à 12h et de 16h30 à 17h30, mercredi de 8h30 à 11h30 et jeudi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h30.

ARTICLE 7

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur support papier à la Mairie sise Place Emile Gilioli 38650 Saint Martin de la Cluze aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

Le dossier d'enquête publique sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de Saint-Martin-de-la-Cluze aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

ARTICLE 8

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie sise Place Emile Gilioli 38650 Saint Martin de la Cluze ou par email à l'adresse : plu.smdlc@gmail.com

ARTICLE 9

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent et recevra les observations écrites et orales du public à la Mairie Place Emile Gilioli 38650 Saint Martin de la Cluze le :

- lundi 21 octobre 2019 de 9h à 12h
- samedi 9 novembre 2019 de 9h à 12h
- vendredi 15 novembre de 14h30 à 17h30
- jeudi 21 novembre de 16h à 19h

ARTICLE 10

La mission régionale d'autorité environnementale a décidé, après examen au cas par cas, de ne pas soumettre l'élaboration du plan local d'urbanisme de Saint-Martin-de-la-Cluze à évaluation environnementale.

Cette décision n°2018-ARA-DUPP-00748 est jointe au dossier d'enquête publique.

ARTICLE 11

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Hélène ROSSI, Maire de la commune de Saint-Martin-de-la-Cluze.

Fait à Saint-Martin-de-la-Cluze, le 23 septembre 2019
Hélène ROSSI, Maire

171696300

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE BOURGOIN JALLIEU

Engagement de la modification selon la procedure simplifiee n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgoin Jallieu

Conformément à l'arrêté du Maire n° DST/B/P/2019/48 en date du 10 septembre 2019, une procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est engagée. Elle a pour objet d'adapter le règlement pour permettre la mise en oeuvre du projet lié au palais de justice et prendre en compte l'ordre de service des travaux d'aménagement du secteur des Sétives.

Le dossier du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées, puis mis à disposition du public selon les modalités définies par délibération du conseil municipal.

Un exemplaire de cet arrêté est affiché en Mairie.

171295600

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

Engagement de la modification selon la procédure simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgoin-Jallieu

Conformément à l'arrêté du Maire n° DST/B/P/2019/56 en date du 10 septembre 2019, une procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est engagée. Elle a pour objet d'adapter l'OAP des Lilattes et le règlement ponctuellement au projet urbain qui a été précisé sur ce secteur de la Ville.

Le dossier du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées, puis mis à disposition du public selon les modalités définies par délibération du conseil municipal.

Un exemplaire de cet arrêté est affiché en Mairie.

171297500

VIES DES SOCIÉTÉS

Réductions de capital

ACTITRANS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50 000 euros ramené à 16 600 euros
117, rue des Alliés - 38100 Grenoble
800 927 907 RCS Grenoble

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juin 2019 et du procès-verbal de la gérance en date du 14 août 2019, enregistré au service de l'enregistrement du Rhône dossier 2019 00044095, référence 3804P03 2019 A 05682, le capital social a été réduit d'une somme de 33 340 euros, pour être ramené de 50 000 euros à 16 660 euros par voie de remboursement des parts.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social telles qu'énoncées à l'article 8 desdits statuts :

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à cinquante mille (50 000 euros)."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à seize mille six cent soixante euros (**16 660 euros**)."

Pour avis, la Gérance

171653300

Dissolutions

TECFORPET

SAS au capital de 2957,00 € 23 rue Saint Laurent, 38520 LE BOURG D OISANS 820199396 R.C.S. Grenoble

Par décision de L'AGE en date du 13/09/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 13/09/2019, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Patrick Puissant, 15 allée des Acacias, 92310 Sèvres et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Patrick Puissant. Mention en sera faite au RCS de Grenoble

171597400

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

VILLE DE FONTAINE - CCAS DE FONTAINE - GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE CCAS

Avis d'appel public à la concurrence

M. Jean-Paul TROVERO - Maire
89 Mail Marcel Cachin - BP 147 - 38600 FONTAINE
Fax : 04 76 28 76 07 - web : http://www.fontaine38.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet : Marché de travaux prestation de VRD, gros œuvre et fondations spéciales pour la création d'une couverture de marché pour le marché Marcel Cachin commune de Fontaine

Réference acheteur : 2019-21/BO

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRK24

Durée : 4 mois.

Description : Forme de marché : ordinaire. Attribution d'un marché unique.

Classification CPV :

Principale : **45233000** - Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes

Complémentaires : **45223220** - Travaux de gros oeuvre **45262210** - Travaux de fondation

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Retenue de garantie de 5,0 %, qui peut être remplacée par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire.

Financement : Prestations réglées par un prix global forfaitaire Prix actualisables. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 30 jours.

Forme juridique : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire du marché.

Conditions particulières d'exécution :

Début d'exécution du marché à compter de la date fixée par ordre de service.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner;

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels; Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles;

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin);

Marché réservé : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique

60% Prix

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à : PLATEFORME AWS

Remise des offres : 14/10/19 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature: français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Numéro de la consultation : 2019-21

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex, Tél : 04 76 42 90 00 - Fax : 04 76 42 22 69, mèl : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Art R421-1 à R421.7 du code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision du pouvoir adjudicateur) - Art L551-1 et R551-1 du code de justice administrative pour les référé précontractuel. Art L551-13 à L551-23 du code de justice administrative réquête en référé contractuel (dans un délai d'1 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution) - Possibilité d'un recours plein contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'attribution du marché.

Envoi à la publication le : 27/09/19

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.fontaine38.fr

171595400

MAIRIE D'ALLEVARD

Avis d'appel public à la concurrence

M. Philippe LANGENIEUX-VILLARD - Maire
Place de Verdun - 38580 ALLEVARD - Tél : 04 76 97 50 24

L'avis implique un marché public

Objet : Réfection de la route forestière du Pas du Boeuf

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Voir règlement de consultation

Visite obligatoire le 17 octobre 2019. Rendez-vous fixé à 9h30 au Collet d'Allevard, Place de Malatrait

Remise des offres : 04/11/19 à 19h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 27/09/2019

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://marchespublics.ledauphine-legales.com

171596600

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN

Avis d'appel public à la concurrence

M. Le Maire
21 Place d'Armes - BP 49 - 38162 Saint-Marcellin
Tél : 04 76 38 41 61 - Fax : 04 76 64 08 83
mèl : contact.ville@saint-marcellin.fr
web : https://www.saint-marcellin.fr/

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet : Remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire du centre

Réference acheteur : 2019_30

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Quantité/étendue :

Travaux RDC : de janvier à octobre 2020, selon avancement des travaux de rénovation des classes

Travaux étage : d'octobre 2020 à juin 2021.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

50% Prix

Remise des offres : 21/10/19 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature: français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication le : 27/09/19

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://marchespublics.ledauphine-legales.com

171596700

Partenaire des acheteurs publics pour la collecte et la publication des avis presse & web
Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com
le dauphiné libéré Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements
ISERE
Nelly Parra >> 04 76 88 73 86
Martine Santos Cottin >> 04 76 88 73 24
LDLlegales38@ledauphine.com
Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire SOIT 1.95€ HT/mm colonne

ISS17 - V1